

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 8° 37-07 Séance du 1 1 MAI 2007

## POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU Vu la délibération du Conseil Général n° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des actions éducatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,
- précise que la dépense correspondante d'un montant de 43.854,00 € sera prélevée au chapitre 65, nature 6574 ou 65737, fonction 21 ou 221 du budget départemental.

	Acte certifié exécutoire	
Adopté voix contre abstentions	Réception real Préset 1.4 MAI . 20 7 Publication 2 2 MAI . 2007  Pour la Général	LE PRESIDENT  Charles BUTTNER